

1. HABILLAGE

- Limite de zone
- Limite parcellaire
- Bâti

○ Éléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)

○ Mare (L.151-23 CU)

■ Zones humides (L.121-23 et R.121-4, 5° CU)

2. PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES

- Éléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Éléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Scie (PPRI)
- Périmètre des abords des routes classées à grande circulation (L.111-6 et suivants du CU)

